

CONSEIL DES SAGES
Réunion du 22 mai 2014
Salle du conseil municipal

Présents : Mr le Maire, Mauricette Markides, Renée Peyrafitte, Mme Sarriu, José Guilhem, Josette Garcia, José Saint Martin

Excusés : Mr Sarriu, Alain Dedours (hospitalisé), Michel Rouillac, Francine Fournier

Monsieur le Maire préside lors de l'installation du nouveau conseil des sages.

Il rappelle le rôle de ce conseil. Il souligne l'intérêt d'un regard particulier du conseil tourné vers la cité, nourrissant observations constats divers, mais aussi des propositions pour des initiatives en direction des personnes en difficultés ou de la jeune génération de Luchon.

Il souhaite que ce travail se réalise en relation avec les comités de quartiers, dans le même esprit, afin de créer une synergie respectueuse du rôle de chacun.

Mauricette Markides indique sa totale adhésion à ces objectifs, et rappelle que le conseil avait par exemple, débattu des besoins sociaux, et que des propositions avaient émergé. Elle met en avant la situation des personnes isolées. Notre adhésion à la fédération de conseil des sages de la Haute-Garonne sera un apport utile pour agir sur le « mieux vivre ensemble ».

Elle précise que le conseil des sages n'est pas une association comme les autres. Son existence date de 2002 et s'inscrit pleinement dans le code général des collectivités locales ; d'où son rôle d'implication réelle dans la vie locale, à partir d'une charte basée sur l'exigence de recherche du « bien commun ». Travail en profondeur (observations, réflexions) ont pour objectif l'amélioration de la vie des Luchonnais.

Monsieur le Maire souhaite une mise en relation entre le conseil des sages et le conseil des jeunes pour créer des « moments de partage », des moments conviviaux. Ces deux conseils peuvent, par

exemple, envisager des animations, s'éclairer sur les activités de chacun d'eux et travailler en complémentarité.

José Saint Martin rappelle que le conseil des sages et le conseil des jeunes se sont rencontrés et que les échanges ont été très enrichissants pour tous.

Monsieur le Maire tient à préciser que l'élection du conseil des jeunes ne pourra s'effectuer qu'après la prochaine rentrée scolaire (octobre 2014). La limite d'âge à 18 ans, si elle se conçoit évidemment, représente un obstacle. Le conseil des jeunes « sortant » suscite des candidatures au lycée et au collège, avec l'aide précieuse de la MJC et évidemment, l'adhésion des responsables de ces établissements scolaires. Pauline Sarrato, élue et ancienne animatrice du conseil des jeunes, de même que Rémi Casteran peuvent avoir un rôle utile dans cette dynamique.

Le conseil des jeunes a fait du bon travail, par exemple le concours d'affiches sur la sécurité routière.

Pour le conseil des jeunes, il est apparu, au fil des réunions, qu'il fallait travailler sur des thèmes choisis.

Parmi ceux-ci, certains permettraient des initiatives concertées avec le conseil des jeunes : le centenaire de la guerre de 14-18 serait une occasion de faire des recherches sur son impact dans notre ville, en s'appuyant sur celles de la généalogie. Il pourrait en découler des manifestations autour de la mémoire de cette tragédie. L'association des maires de France (AMF) pourrait nous apporter certaines aides.

José Guilhem fait par des rencontres organisées sous l'égide de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) avec les enfants, en milieu scolaire.

Madame Peyrafitte rappelle les années fastes de la ville de Luchon : création de la fête des fleurs, des jumelages avec Harrogate et Sitges, la création des Tastos Mounjetos... Là encore, un travail de mémoire associant le conseil des sages et le conseil des jeunes, permettrait de rappeler à tous ce que fut la ville hier en jetant les bases de nouveaux projets.

En résumé, le conseil des sages travaillera sur des thèmes et recherchera une coopération avec le conseil des jeunes pour

perpétuer la mémoire et bâtir de nouvelles initiatives utiles pour les Luchonnais et captivantes pour tous ceux visitant ou s'installant dans notre cité.

Nota Bene : Tirant le constat d'une participation encore insuffisante au conseil des sages, il est convenu, pour l'heure, de ne pas procéder à la désignation formelle de responsables (élection d'un bureau), Mauricette Markides poursuivra son travail d'animatrice.

Chacun est invité à contacter des personnes qui, par leur passé, leur expérience, leur engagement associatif... pourraient renforcer le groupe du conseil des sages.

Mauricette Markidès